



COMITE SYNDICAL DU 16 OCTOBRE 2023 à MÉAUTIS

Secrétaire de séance : Maryse LE GOFF

DÉLIBÉRATION

CS 2023/83 Institution et vie politique – Fonctionnement des assemblées - Détermination du taux des indemnités du/de la Président(e) et aux vice-présidents

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 16 octobre 2023 à Méautis, sous la présidence de Benoît FIDELIN et du vice-présidence de Pascal MARIE.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 4 octobre 2023 (pour les membres avec voix délibérative) et le 10 octobre 2023 (pour les membres associés) conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS

avec voix délibérative

Pour la Région

Valérie LAISNEY (*pouvoir de Florence MAZIER*), Sylvain LETOUZÉ (*pouvoir de Antoine JEAN*), Pascal MARIE, Marianne ROZET, Pierre VOGT

Pour les conseillers départementaux

Christèle CASTELEIN, Hedwige COLLETTE, Benoît FIDELIN, Maryse LE GOFF (*pouvoir de Martine LEMOINE*), Hervé MARIE, Jean MORIN, Patrick THOMINES

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude COLOMBEL (CC de la Baie du Cotentin – *pouvoir de Jean-Pierre GUEGAN*), Anne HÉBERT (CC Côte Ouest Centre Manche – *pouvoir de Mireille DUFOUR*), Catherine KERVADEC (CC de la Baie du Cotentin),

Pour les communes

Pierre AUBRIL (Sainte-Mère-Eglise), Jean-Michel GREEN (Isigny-sur-Mer), Samuel HARDY (La Meauffe), Marie-Agnès HÉROUT (Carentan-les-Marais), Laurent HUET (Saint-Sauveur-Villages), Dominique JEANNE (Néhou), Joël LERECULEY (Gaignes-Mesnil Angot), Jocelyne LEVASSEUR (Fresville), Aurélien MARION (Appeville), Yann MOUCHEL (Varenguebec – *pouvoir de Valérie TORTEL*), Françoise PHILIPPE (Catteville), Jean-Marie POULAIN (Montsenelle), Florent SILIERES (Terre-et-Marais), Gérard TAPIN (Marchésieux)

avec voix consultative

Valérie BALAGUER (Conseil départemental de la Manche), Marc LECOUSTEY (Chambre d'Agriculture de la Manche), Adrien ALLARD (Sous-Préfet de Bayeux), Olivier CATTIAUX (DDTM de la Manche)

ÉTAIENT EXCUSÉS

Pour la Région

Angélique FERREIRA, Antoine JEAN, Vanessa LANCELOT, Florence MAZIER, Cédic NOUVELOT

Pour les conseillers départementaux

Patricia GADY-DUQUESNE, Martine LEMOINE, Thierry LETOUZÉ

Pour les Communautés de Communes

Aurélien GIGAN (CC Coutances Mer et Bocage), Jean-Pierre GUEGAN (Communauté d'Agglomération Saint-Lô), Mireille DUFOUR (CC Isigny Omaha Intercom), Jean-René LECHATREUX (Communauté d'Agglomération du Cotentin), Thierry LAISNEY (CC Côte Ouest Centre Manche)



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Pour les communes

Simone **EURAS** (Neufmesnil), Christophe **FOSSEY** (Doville), Jean-Claude **HAIZE** (Carentan-les-Marais), Yves **HUET** (Gonfreville), Jean-Louis **LECAPLAIN** (Grandcamp-Maisy – *voix consultative*), Bertrand **LECONTE** (Sainte-Marie-du-Mont), Sylvain **LEREDDE** (Rampan), Jean-Pierre **LHONNEUR** (Carentan-les-Marais), Stéphanie **MAUBÉ** (Lessay), Michel **MAUDUIT** (Isigny-sur-Mer), Marinette **MIGAUT** (Rauville-la-Place), Christopher **MOREAU** (Saint-Germain-du-Pert), Marianne **TAP** (Hémevez – *voix consultative*), Valérie **TORTEL** (Gorges), Céline **VAQUEZ** (Le Désert), Gérard **VOIDYE** (Carentan-les-Marais)

Pour les membres consultatifs

Valérie **NOUVEL** (présidente du CAUE de la Manche), Antoine AUBRY (Président du Syndicat de la Vire) Julien MINICONI (Sous-Préfet de Coutances), Isabelle RAUSS (Conservatoire du Littoral),

Équipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

Denis **LETAN**, Agnès **ORANGE**, Joëlle **RIMBERT**, Nicolas **FILLOL**, Arnaud **FEREY**

Nombre de votants : 29 membres + 6 pouvoirs

Soit un quorum de 35 membres sur 58

CS 2023/83 Institution et vie politique – Fonctionnement des assemblées - Détermination du taux des indemnités du/de la Président(e) et aux vice-présidents

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la délibération CS/2018-01,

Vu les élections qui ont eu lieu en date du 16 octobre 2023 à partir de 18 h 30 à la salle de convivialité de Méautis, procédant au renouvellement partiel des membres du Bureau suite à la démission de Malika **CHERRIÈRE** (collège de la Région) et de Françoise **LEROSSIGNOL** (collège des départements), puis l'élection du président(e) et des vice-présidents au Bureau qui ont eu lieu en date du 16 octobre 2023 à 19 h,

Le Président rappelle à l'assemblée :

L'article D333-15-1 du code de l'environnement prévoit que les indemnités maximales votées par les organes délibérants des syndicats mixtes de gestion des Parcs naturels régionaux pour l'exercice effectif des fonctions de président(e) ou de vice-président sont déterminées en appliquant au montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique les barèmes suivants :

Superficie (en hectares)	Taux en pourcentage de l'indice brut 1027	
	Président(e)	vice-président
De 0 à 49 999	27	11
De 50 000 à 99 999	29	13
De 100 000 à 199 999	31	15
Plus de 200 000	33	17

Lors du comité syndical du 16 janvier 2018, malgré la superficie du Parc qui est de 146 000 ha, l'assemblée avait fait le choix, sur proposition du Bureau, de maintenir le montant des indemnités des élus en ciblant la classe de superficie 0 – 49 999 habitants.

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20231016-DELIB_CS2023_83-DE
Date de télétransmission : 25/10/2023
Date de réception préfecture : 25/10/2023



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN
UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- **MAINTIENT** le montant actuel des indemnités, soit à ce jour un montant de 449,45 € brut mensuel pour les vice-présidents et 1 103,19 € brut mensuel pour la/le Président(e).
- **AUTORISE** le président à signer les documents afférents.

ADOPTÉ à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le 25 octobre 2023

Benoît FIDELIN,
Président du Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin

PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village Ponts l'Écuve - BP 137
Saint-Côme-du-Mont
50500 CARENTAN-LES-MARAIS
Tél. 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr